

CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux
1, place du Palais-Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 20/06/2019

Tél : 01 40 20 81 96
Fax : 01 40 20 80 08

Notre réf : N° 430605
(à rappeler dans toutes correspondances)

Mme GUILLUY Juliette
Chaitoa Borda
Quartier Laxia
64250 Itxassou

Madame Juliette GUILLUY c/
Affaire suivie par : Mme Rahier

NOTIFICATION D'UNE DECISION

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame,

Conformément aux dispositions du titre V du livre VII du code de justice administrative, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'ordonnance rendue le 4 juin 2019 dans l'affaire citée en référence.

J'attire votre attention qu'en application des deuxième et troisième alinéas de l'article R. 751-3 du code précité "(...) Lorsqu'une requête, un mémoire en défense ou un mémoire en intervention a été présenté par plusieurs personnes physiques ou morales, la décision est notifiée au représentant unique mentionné, selon le cas, à l'article R. 411-5 ou à l'article R. 611-2. Cette notification est opposable aux autres signataires./ Lorsqu'une requête, un mémoire en défense ou un mémoire en intervention a été présenté par un mandataire pour le compte de plusieurs personnes physiques ou morales, la décision est notifiée à celle des personnes désignée à cette fin par le mandataire avant la clôture de l'instruction ou, à défaut, au premier dénommé. Cette notification est opposable aux autres auteurs de la requête, du mémoire en défense ou du mémoire en intervention."

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire du Contentieux

3/ Agnès Micalowa
SRAM